

## SALAIRES : DONNEES ACTUALISEES JANVIER 08

### 1. De nouvelles études publiées par l'INSEE<sup>1</sup>

- **Valeur du point** : elle a baissé de 0,9% en moyenne par an en euros constants de 1983 à 2005. La baisse globale mesurée par l'INSEE est de 18%.
- **Suivi de cohortes : les plus jeunes ont un pouvoir d'achat plus faible que celui de leurs aînés au même moment de la carrière.**

Ces études portent sur les agents entrés dans la FP en 1983, 1990 et 1997 et qui y sont restés. Elles s'intéressent au salaire net moyen annualisé (qui est donc corrigé des effets du temps partiel et des interruptions d'activité).

Les résultats intègrent les effets des promotions de corps et de catégorie, le développement de l'indemnitaire.

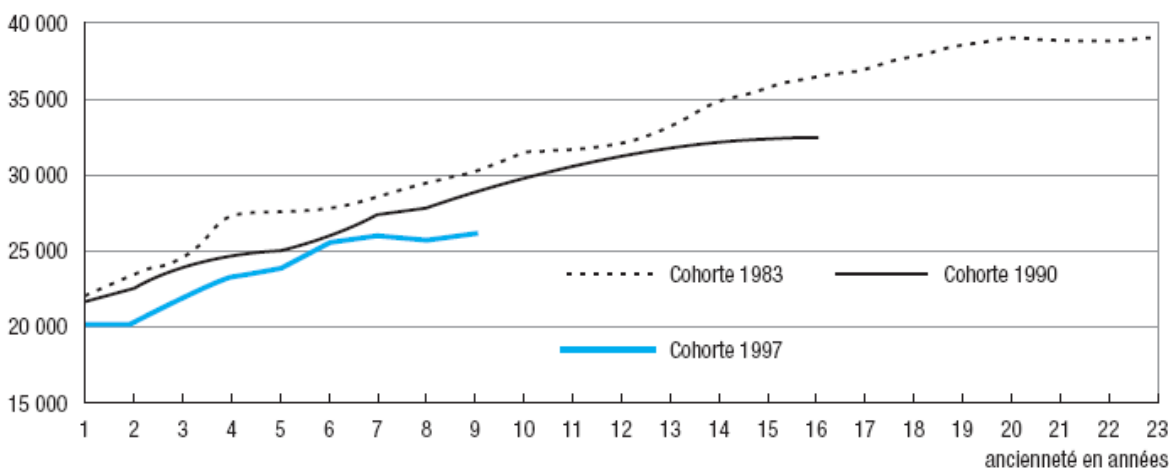
Pour les agents entrés en catégorie C et B, les courbes sont quasi confondues. Cela traduit d'une part des promotions de catégorie relativement significatives (de B en A : 41% des agents entrés en 1997 en catégorie B ont été promus en A au cours des 8 premières années de leur carrière (contre 24% des entrés en 1983 et 33% de la cohorte 1990), d'autre part, les mesures prises pour la catégorie C dans sa course derrière le SMIC.

Les promotions masquent dans ces suivis la situation des personnels qui n'en bénéficient pas : les moins diplômés et ceux dont les professions ne permettent que peu de promotions de corps ou de catégorie (notamment les personnels infirmiers, sociaux, éducateurs classés en CII). Pour ces derniers, le profil des cohortes de la catégorie A décrirait peut-être mieux la réalité.

En catégorie A<sup>2</sup>, les cohortes les plus récentes ont un pouvoir d'achat inférieur à celui de leurs aînés :

### 12. Évolution du salaire annualisé moyen des agents de la Fonction publique d'État entrés en catégorie A, par ancienneté et par cohorte

en euros constants 2005



Note : voir figure 11.

Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications) entrés en catégorie A.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12).

On relève sur ce graphique les éléments suivants : la cohorte 1997 a après 9 ans de carrière un pouvoir d'achat inférieur de 14% à celui de la cohorte 1983.

<sup>1</sup> France portrait social, édition 2007

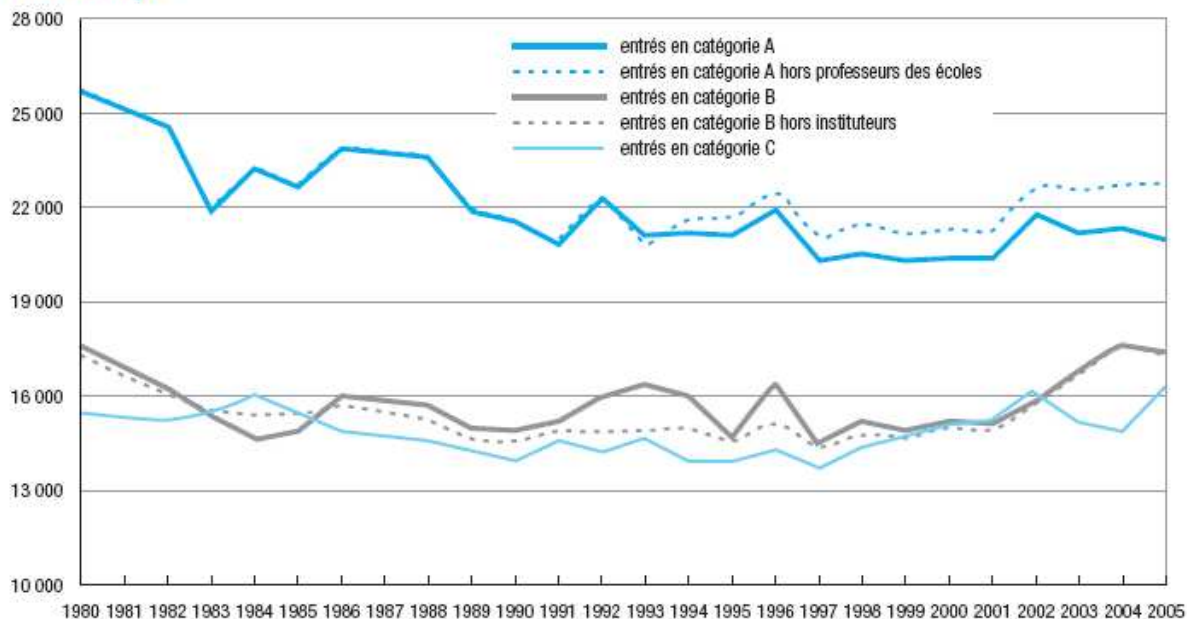
Les salaires en France, édition 2007

Eléments présentés à l'occasion de la conférence « pouvoir d'achat » au ministère de la FP

<sup>2</sup> Il sera sans doute possible d'affiner ces données pour les seuls enseignants. Une prochaine table ronde de la commission Pochard doit en traiter.

➤ **L'évolution de la situation des entrants**

**13. Évolution des salaires à l'entrée de la Fonction publique d'État selon la catégorie hiérarchique**

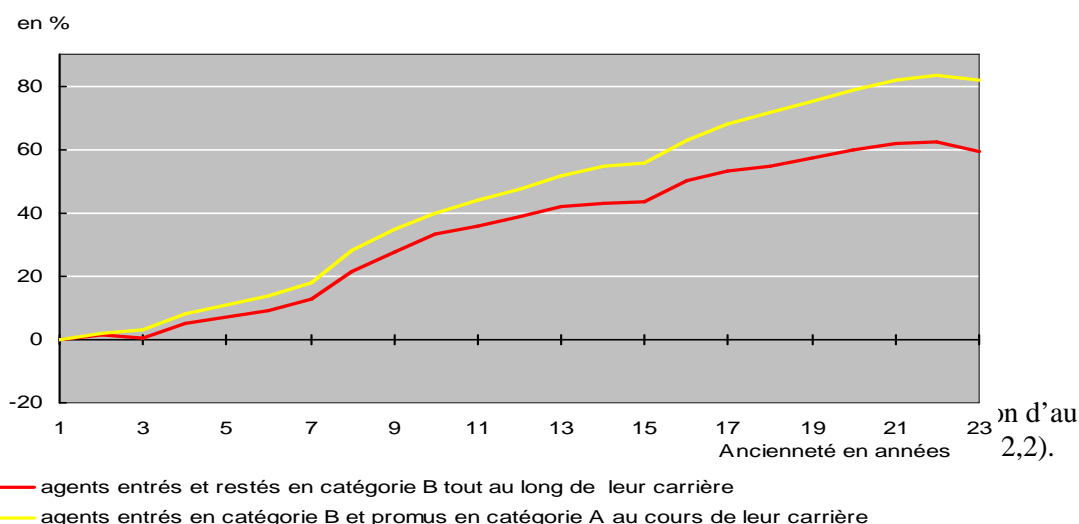


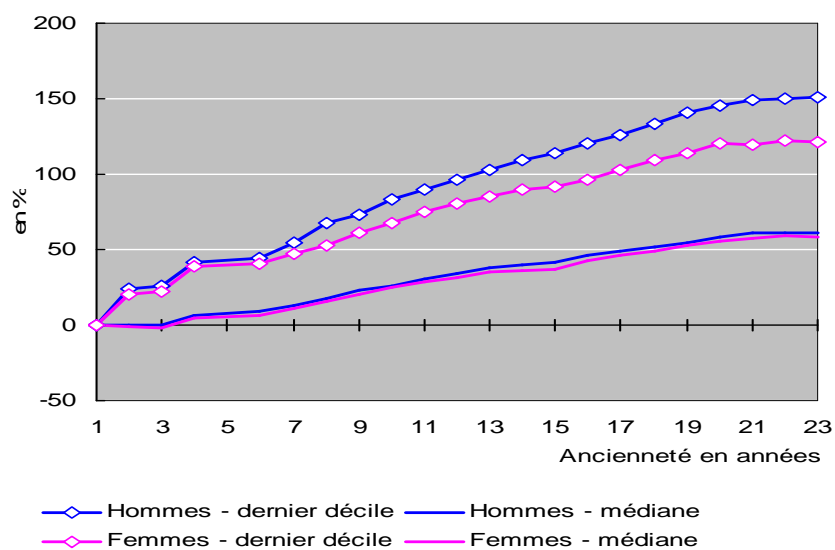
Note : pour chaque année, on représente le salaire moyen des agents à l'entrée dans la Fonction publique d'État, par catégorie hiérarchique. Les salaires sont exprimés en euros constants de 2005 et annualisés, c'est-à-dire convertis en équivalent « année complète à temps plein » de façon à rendre comparables les salaires des agents, qu'ils soient ou non à temps plein et qu'ils aient exercé ou non leur activité toute l'année.  
 Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications).  
 Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12\*).

En catégorie C ou B, il y a quasi stabilité sur la période (effet du relèvement du minimum de traitement en lien avec l'augmentation du SMIC).  
 En catégorie A, la tendance à la baisse est bien marquée : elle approche les 20% en 25 ans.

➤ **Tassement de la grille**

A partir de l'étude des évolutions salariales médianes, l'effet de la carrière et au sein de celle-ci de la promotion d'une catégorie à l'autre est mis en évidence.  
 L'agent entré en catégorie A en 1983 percevait un salaire à 1,8 fois son salaire de départ en euros constants.  
 En catégorie B, le facteur multiplicatif est de 1,7 (1,8 pour ceux promus en catégorie A et 1,6 pour ceux restés en catégorie B).  
 En catégorie C, il est de 1,4 (1,38 sans promotion de catégorie et 1,79 pour ceux promus en catégorie B ou A).





## 2. les éléments communiqués pour les négociations

### ➤ **30% des fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat entre 2001 et 2005.**

Le ministre a demandé à l'INSEE l'étude des gains salariaux individuels, intégrant l'avancement, les promotions de grade et de corps dans la progression du pouvoir d'achat.

En premier lieu, il faut souligner que cette étude est conduite sur les salaires bruts (indemnitaire compris). Comparer le revenu brut à l'inflation alors que dans la période un prélèvement supplémentaire est intervenu (création de la retraite additionnelle en 2005, prélèvement pouvant atteindre 1% du salaire brut) est peu rigoureux. Les effectifs des catégories ayant perdu du pouvoir d'achat ou ayant peu gagné sont donc minorés.

Une correction permettrait de constater qu'environ 30% des fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat entre 2001 et 2005.

Si l'on se limite à l'évolution du traitement indiciaire brut, ce sont 17% des agents qui ont perdu du pouvoir d'achat sans correction, sans doute 20% en tenant compte de l'augmentation des prélèvements.

Les catégories les plus concernées sont les personnels en fin de carrière (plus de promotion d'échelon, blocage des promotions de grade) et ceux de catégorie C (tassement de la grille : la promotion ne suffit pas à combattre l'inflation).

## 3. Du point de vue de la FSU

### ➤ Rien ne justifie que les générations les plus jeunes soient moins rémunérées que leurs aînées : recul de 20% en 25 ans (catégorie A) d'autant que sur la période considérée, le PIB s'est accru de 70%.

C'est pourtant le bilan qui se dégage des suivis de cohortes et de celui des entrants.

Quand les actifs maintiennent ou augmentent leur pouvoir d'achat par les promotions, cela signifie un effondrement de la grille.

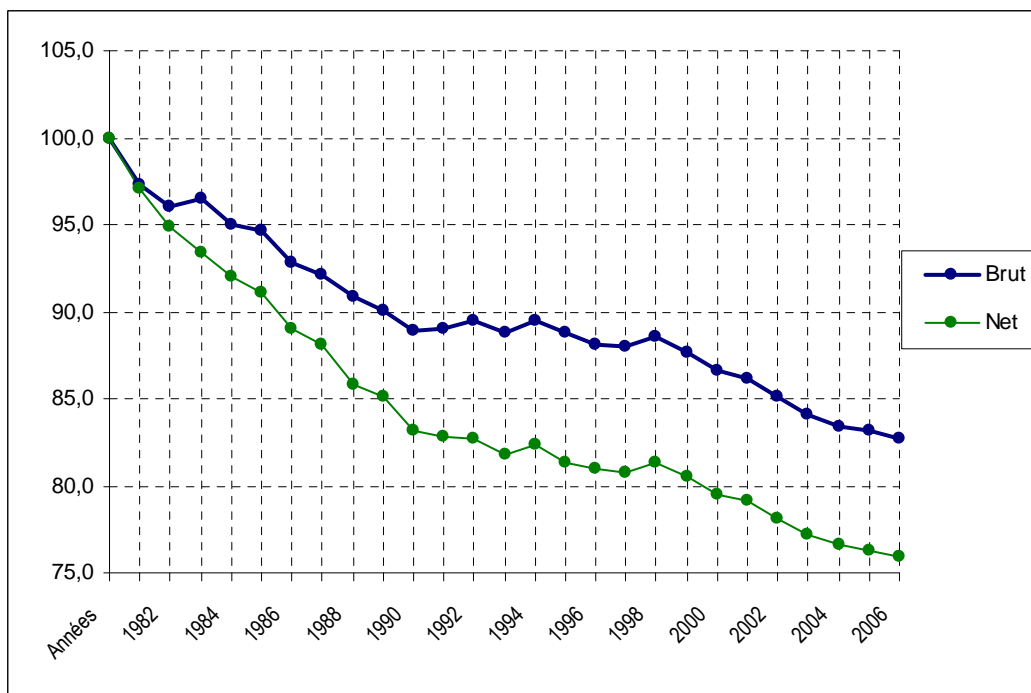
### ➤ Pour les actifs, c'est le droit à la carrière qui est contesté.

Il convient donc de déjouer le piège de la garantie individuelle de maintien du pouvoir d'achat qui n'est qu'un accompagnement de la politique d'affaiblissement de la valeur du point.

## 4. Actualisation et rappel d'autres outils du suivi des rémunérations

### ➤ **Pouvoir d'achat du point d'indice**

Graphique réalisé par le SNES, à partir de l'indice des prix publié par l'INSEE, évaluation de l'indice de décembre 2007 en prolongeant la tendance actuelle.



Lecture : de 1981 à 2007, le point d'indice a perdu 17% de sa valeur en brut, et 24% en net.

➤ **Les pertes de salaires**

Depuis 2000, on peut évaluer les pertes cumulées à 50 jours de salaire (valeur 2000).

➤ **Données sur les salaires**

Traitement mensuel net : 1080,90 €

SMIC : 1005,37 €

Salaires nets 2005 (y compris indemnitaire)

Moyennes

Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
FPE	FPT	FPE	FPT	FPE	FPT
2528	2685	2000	1737	1627	1365

Médianes

FPE	FPT	Catégorie A (FPE)	Catégorie B (FPE)	Catégorie C (FPE)
2100	1460	2285	1930	1570

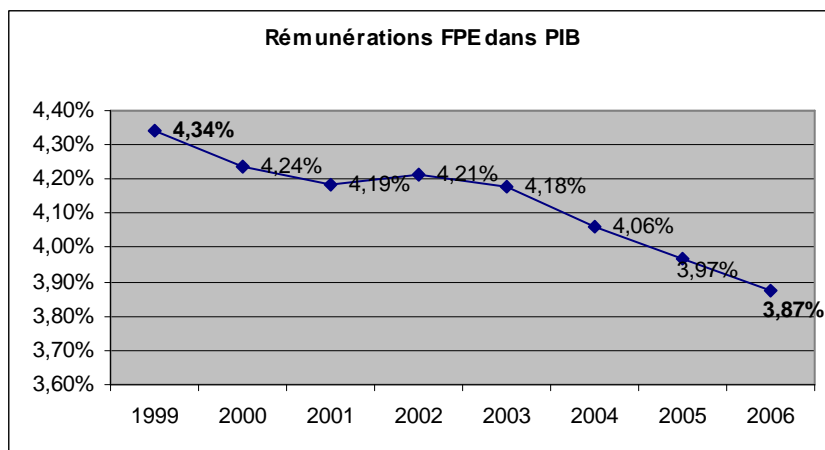
Lecture : 50% des agents de la FPT gagnent moins de 1460 €.

➤ **Indemnitaire**

17 % de la rémunération dans la FPE, 12,6% dans la FPT.

Une collectivité sur deux n'a aucun régime indemnitaire.

➤ **Poids des rémunérations dans le PIB**



La baisse est imputable tout à la fois à la politique des rémunérations et à celle de l'emploi. Sans pouvoir isoler la part de chacun, on peut raisonnablement estimer que la politique salariale joue un rôle prépondérant. En tout état de cause, ce graphique met en évidence le choix de consacrer une part toujours réduite à l'emploi public et à la rémunération des agents.

L'Etat a économisé en 2007, 7 milliards d'euros sur le dos de ses agents. Un maintien du niveau de 1999 de leurs rémunérations dans le PIB aurait permis de revaloriser le point d'indice de presque 9%.

➤ **Pensions de retraite**

En 2008, elles ne devraient être revalorisées que de 1,1% alors que l'inflation prévisionnelle 2008 est estimée à 1,6% pour 2008 (loi de finances).

Le gouvernement prétend récupérer un trop perçu au titre de 2007 (revalorisation de 1,8% en janvier 2006 et estimation de l'inflation 2007 en août par l'INSEE à 1,3%). En fait, l'inflation repart et on atteindrait 1,5% au vu de l'indice des prix de novembre. Voir communiqué de presse du 24 décembre 2007.

Anne Féray  
10 janvier 08